



Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de Emmanuelle VALDENAIRE intitulée « K-TAPING et ORTHOPHONIE ».

Information pratiques :

Dates : 4 et 5 février 2025

Horaires : 8h30-12h / 13h30-17h

Nombre d'heures au total : 14 heures

Pré-requis : Orthophonistes titulaires d'un diplôme européen

Lieu de formation : CIARUS, STRASBOURG

Tarifs : 460 Euros pour les libéraux sans financement / 600 Euros pour les salariés ou libéraux avec financement DPC (demandes de financement en cours, confirmation à venir)

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre comment les contentions souples s'inscrivent dans la prise en charge de la douleur des troubles tels que les dysphagies et la déglutition atypique, les paralysies faciales et les troubles de l'oralité, la stimulation linguale, labiale et jugale pour troubles d'articulation, ainsi que les différents troubles articulatoires.
- Comprendre comment elles sont utilisables comme outil de rééducation antalgique
- Apprendre les différentes techniques possibles adaptables aux pathologies susnommées
- Connaître une cinquantaine "d'applications type", déclinables et adaptables sous de nombreuses formes pour une utilisation variée et personnalisable

Objectifs opérationnels :

- Utiliser des savoirs biomécaniques et physiques, utiles à la prise en charge par contention pour limiter et prévenir les algies liées aux différents troubles rencontrés
- Maîtriser les spécificités des utilisations du k-taping
- Utiliser, d'adapter et de faire évoluer les applications de k-taping en fonction du stade de la pathologie ou du trouble rencontré
- Construire et mettre en œuvre des montages accompagnant la rééducation oro-bucco-pharyngée en thérapie
- Déterminer une démarche thérapeutique propre à chaque patient
- Utiliser les techniques pour compléter une démarche préventive pour la posture et la statique du patient en relation aux troubles de la voix

Méthodes pédagogiques utilisées (recommandations de la Haute Autorité de Santé)

- Méthode participative
- Méthode expositive
- Méthode expérientielle

- Méthode démonstrative
- Méthode active

Cette formation comporte une part importante de pratique, au cours de laquelle les participants s'exercent les uns sur les autres. Au cours de ces exercices pratiques, la formatrice expérimentée contrôlera votre apprentissage. Cela vous permettra d'inclure cette thérapie dans vos traitements dès la fin de la formation. Le manuel de formation détaillé et en couleurs, comporte toutes les applications présentées et leurs indications, et après la formation, vous servira de manuel pratique complet.

Il est recommandé de porter des vêtements faciles à enlever et à remettre pour les exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de connaissances pré-formation
- Questionnaire d'acquisition de connaissances post-formation
- Questionnaire de satisfaction

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg

Représenté par Aurélie FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT
dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom

.....

Nom

.....

Adresse

.....

Mail

.....

Téléphone

.....

.....

Numéro

ADELI

:

.....

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

.....

Dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'au 3 février 2025.

Pour les libéraux sans financement, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un chèque de 200 Euros à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT, le chèque ne sera pas encaissé si le DPC est validé. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

Le stagiaire



L'employeur (pour les salariés pris en charge)